

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 1^{er} février 2022

Brigitte Bourguignon a exprimé sa colère envers la direction générale du groupe Orpéa et lance une vaste opération de contrôle du groupe

Suite à la publication du livre *Les Fossoyeurs* par le journaliste Victor Castanet, et afin de faire toute la lumière sur les pratiques et dysfonctionnements qui y sont dénoncés, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie, a convoqué ce mardi 1^{er} février le Directeur général d'Orpéa, Philippe Charrier, et son Directeur général France Jean-Christophe Romersi, au ministère des Solidarités et de la Santé.

La ministre a fait part à la direction générale du groupe de l'indignation du Gouvernement quant aux pratiques et dysfonctionnements graves et intolérables qui sont dénoncés dans cet ouvrage. Ils jettent l'opprobre sur tout un secteur, ils inquiètent les résidents et leurs familles et ils contribuent à décourager des professionnels mobilisés en première ligne depuis le début de la crise sanitaire.

Elle a entendu les déclarations des dirigeants sur le fonctionnement du groupe Orpéa et leurs engagements à faciliter toutes les procédures de contrôle.

À l'issue de l'entretien, Brigitte Bourguignon les a informés qu'au regard de la gravité des faits incriminés, et sans préjudice des actions d'ores et déjà engagées devant la justice, elle a décidé :

- de lancer ce jour, avec les ministres Olivier VERAN, Elisabeth BORNE et Olivier DUSSOPT, une double enquête confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et à l'Inspection générale des finances (IGF) afin de faire la lumière sur les pratiques et dysfonctionnements de l'ensemble du groupe Orpéa. Des contrôles inopinés seront en outre organisés conjointement par les services des Agences régionales de santé et des autres services de contrôle de l'Etat dans les établissements d'Orpéa, au-delà de celui des Bords de Seine.
- de consulter dans les prochains jours les représentants des familles, les élus départementaux, les acteurs du secteur et les partenaires sociaux, afin d'examiner les différents leviers permettant de prévenir à l'avenir des situations comparables. Ces leviers porteront notamment sur un renforcement des contrôles, une meilleure prise en compte de la parole des résidents et de leurs familles dans le fonctionnement des EHPAD, une information transparente sur la qualité d'accompagnement de nos aînés dans les établissements et une évaluation régulière pour soutenir l'amélioration de cet accompagnement. D'ici fin février, le Gouvernement présentera les évolutions à mettre en œuvre en ce sens.

Contact presse :

Ministère chargé de l'Autonomie
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON

01 40 56 63 74 / sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr